

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412_34
id. 2415

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. D. ROGER

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016
(C.A.O.M.)**

Depuis 2005, la politique d'insertion du Département est notamment fondée sur les contrats aidés, programmés par l'État, dans le cadre du Plan de cohésion sociale dont les services de la Direction de la Solidarité Départementale (D.S.D.) sont prescripteurs, à travers la mission des animateurs départementaux pour l'emploi (A.D.E.) **avec près de 3 500 contrats signés.**

Comme cela a été précisé lors de la tenue de l'Assemblée Départementale du 16 mars 2016 consacrée aux orientations budgétaires, s'agissant de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2016, les échanges réguliers entre les services du Département et les services de l'État, ont permis de poursuivre et **d'intensifier l'action du Conseil Départemental en matière de prescription des contrats aidés auprès des bénéficiaires du R.S.A.**, sur la base suivante :

- **300 Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi (C.A.E.)** dans le secteur non marchand,
- **150 Contrats d'Initiative Emploi (C.I.E.)** dans le secteur marchand, *(avec possibilité de 50 contrats supplémentaires, soit un total de 200, dès que les 150 auront été prescrits),*
- **et 10 Emplois d'Avenir** réservés en priorité aux enfants de bénéficiaires du R.S.A. confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Par ailleurs, la réforme de l'Insertion par l'Activité Économique mise en œuvre le 1er juillet 2014, conduit le Département à poursuivre le cofinancement des aides aux postes d'insertion pour les seuls bénéficiaires du R.S.A. socle, tel que décidé par la Commission Permanente dans sa séance du 30 juin 2014. Ce cofinancement relatif aux aides aux postes d'insertion concerne les seules structures retenues dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2015-2016 (soit 10 chantiers d'insertion) pour l'aide aux postes de 60 Bénéficiaires du R.S.A socle, tel que présenté dans le tableau en annexe 1 de la CAOM de la présente délibération.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités suivantes, la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2016 pour la prescription de Contrats Uniques d'Insertion :
 - 300 C.A.E.,
 - 150 C.I.E. qui peuvent être portés à 200,
 - 10 Emplois d'Avenir,

- Autorise Monsieur le Président à signer avec l'État cette convention ainsi que toutes pièces en découlant ;
- Décide d'abonder les aides publiques relatives aux C.A.E et aux C.I.E selon les modalités arrêtées par l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 16 mars 2016 et de ratifier les crédits correspondants, soit 307 000 € répartis sur les lignes budgétaires 65661-564 CAEP et 65662-564 CIEP à raison de 160 000 € au titre de 2016 et 147 000 € au titre de 2017 ;
- Décide de cofinancer l'aide aux postes de 60 Bénéficiaires du R.S.A socle au titre des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion dans les ateliers et chantiers d'insertion et ratifie à cet effet, les crédits correspondants, soit 176 000 €, sur la ligne 65661-564 CDDI au titre de l'année 2016 ;
- Approuve les termes de la convention de gestion de l'aide du Département aux employeurs de salariés en Contrat Unique d'Insertion avec l'Agence de Services et de Paiement ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ci-jointe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC